

L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 759 - Novembre 2025 - 61^{ème} année - 1,50 €



NOTRE BUDGET



« Ni capitalisation,
ni retraite par points ! »

SEMITAN

Formidable percée électorale

France Travail

Une assemblée générale combative

OSDD FO 44

Des sections dynamiques

CHU Nantes

Des militants déterminés

Calendrier

des Formations 2026

(Lire P.2)

Conférence internationale
contre la guerre des 4 et 5
octobre 2025 à Paris

Extraits de l'intervention
de Michel Le Roc'h

Édito

(Lire P.3)

La Commission
administrative élargie

a réuni plus de 200 militants
le 6 octobre dernier

(Lire P.4 & 5)

Les Inspecteurs du Permis
de conduire en grève

pour faire valoir les revendications

ArcelorMittal

Grève le 3 octobre

pour le maintien des emplois

Ehpad de Guémené-Penfao

Le syndicat FO se bat pour la
création de deux postes au PASA

Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

INTERVIEW HIT WEST

(Lire P.6)

Les Dossiers de l'OS
Sécurité sociale

(Lire P.7)

L'Oeil de L'OS

(Lire P.8)

■ Formidable percée électorale à la Semitan



À l'occasion des élections professionnelles qui se sont déroulées du 30 octobre au 6 novembre 2025, la section FO de la Semitan a obtenu des résultats en très forte augmentation. En 2019, FO avait obtenu 98 voix et 8,42 % des suffrages. En 2022, elle avait obtenu 207 voix et 17,78 %. **Et aujourd'hui, la section FO obtient 387 voix et 29,01 %**, talonnant de cinq voix la CFDT qui perd plus de dix points dans ces élections.

Dans le 1^{er} collège, FO est la première organisation avec **341 suffrages et 34,48 %** des suffrages. **Présente dans le 2^{ème} collège pour la première fois**, la section obtient **46 voix (16,85 %)**. Pour toute l'équipe autour de Nicolas Toquec, c'est un succès considérable à mettre au compte d'un formidable

déploiement. Les militants de la section se sont activés sur tous les fronts pour défendre les intérêts des salariés, les conditions de travail et les salaires.

Forts de ce résultat, ils vont bien entendu poursuivre et continuer à syndiquer tous azimuts. Bravo à toute l'équipe !

Nous reviendrons dans le prochain numéro de L'OS sur l'activité de la section et les résultats obtenus.

Scrutin du 6 novembre 2025 :

FO	387 voix	29,01 % (+11,23)	6 sièges
SUD	335 voix	25,11 % (+5,61)	6 sièges
CFDT	392 voix	29,39 % (-10,13)	7 sièges
CGT	148 voix	11,09 % (-5,57)	2 sièges
CGC	72 voix	5,40 % (-1,13)	1 siège

■ OSDD FO 44

Des sections dynamiques



Samedi 27 septembre, le syndicat des OSDD 44 (Organismes Sociaux divers et Divers) a tenu son assemblée générale annuelle en réunissant l'ensemble des sections : France Travail, la Direction des Systèmes d'Information (France Travail), VYV, le Conservatoire National des Arts et Métiers (provisoirement rattachée), les salariés de l'Union départementale, les isolés et les retraités.

Chaque section est désormais représentée dans le conseil syndical nouvellement élu et, pour la première fois, une camarade de la mutualité (VYV Écoute & Solutions) occupe le mandat de secrétaire adjointe dans le bureau. Dans le rapport d'activité, plusieurs avancées sont à souligner dont les grèves victorieuses à France Travail à Cholet et à VYV (voir précédents numéros de L'OS).

Une autre victoire importante. Les OSDD 44 et 72 ont défendu résolument deux militantes de VYV ES qui subissaient une procédure expresse de licenciement orchestrée par la direction et la CFDT. Il n'y a pas de hasard. Ces deux camarades avaient en une année

créé leur section syndicale et atteint la représentativité dans la foulée. L'Inspection du travail a annulé leur licenciement et prononcé leur réintégration et elles ont obtenu de leur direction l'absence de tout recours.

Depuis, les OSDD 44 et l'UD 44, qui apportent leur soutien indéfectible aux militantes, sont intervenus pour s'assurer que l'activité syndicale de FO ne soit plus entravée.

Après avoir renouvelé sa confiance à AUDACE 44, l'assemblée générale a donné mandat au nouveau conseil syndical de poursuivre le travail d'implantation et de développement syndical afin de faire aboutir les revendications. La résolution a été votée à l'unanimité.

Enfin, a été votée une participation de 500 € pour aider à financer le déplacement de la délégation de l'UD FO 44 au meeting contre la guerre qui s'est tenu à Paris le 5 octobre. ■

Nicolas Sole
Secrétaire des OSDD 44

■ CHU Nantes Des militants déterminés



L'assemblée générale du syndicat FO du CHU de Nantes s'est réunie ce mardi 7 octobre.

Dynamique et combative, elle a adopté une lettre aux hospitaliers affirmant un axe de bagarre contre l'austérité et la guerre. Elle a réaffirmé l'orientation du syndicat, résolument tourné vers la construction du rapport de force dans les services, en s'appuyant sur la force que représentent les adhérents pour rédiger, avec les personnels, les cahiers de revendications et déposer les préavis de grève nécessaires. Cela s'est concrétisé le soir même de l'assemblée

générale avec le dépôt d'un préavis de grève pour le maintien d'un poste infirmier et d'un poste d'aide-soignant au sein de l'Unité Spinale du pôle de rééducation.

Le 16 octobre dernier, déterminées, les collègues ont envahi la Direction afin d'exiger une rencontre avec le Directeur général et obtenir le maintien de ces postes, l'augmentation des effectifs et le remplacement de tous les arrêts. Le 29 octobre, l'équipe a été reçue par le Directeur général qui a annoncé le maintien du poste infirmier durant l'étude sur la requalification des lits. ■

■ France Travail

Une assemblée générale combative



Le jeudi 16 octobre dernier, l'assemblée générale de la section régionale FO France Travail a réuni 240 camarades aux Sorinières (44).

Dans leurs différentes interventions, les membres de la tribune, composée d'Anne-Cécile Trégret et de Nicolas Sole, secrétaire et secrétaire-adjoint de la section, des représentants des cinq départements de la région, de Natalia Jourdin, déléguée syndicale centrale, et d'Adrien Leclerc pour l'Union départementale accueillante, ont abordé les éléments de la situation générale et rendu

compte de l'activité syndicale, du combat pour les revendications, des victoires et des combats à venir à France Travail comme au niveau interprofessionnel, notamment l'abrogation de la loi dite « pour le plein emploi » et de la réforme des retraites.

Après une discussion riche, où tous les participants qui le souhaitaient ont pu s'exprimer, l'assemblée générale a adopté à l'unanimité les rapports d'activités et de trésorerie, une résolution combative.

Les instances ont également été élues à l'unanimité. ■

CALENDRIER 2026 - SESSIONS DÉPARTEMENTALES

Sem	Dates 2026	Intitulé du stage	Lieu
5	Du 26 au 30 janvier	FO 1er niveau	
10	Du 3 au 5 mars	Connaître ses Droits	
19	Du 5 au 7 mai	Savoir négocier	
21	Du 18 au 22 mai	Fonctionnement et communication du syndicat	
26	Du 22 au 26 juin	FO 1er niveau	
40	Du 28 sept. au 2 oct.	FO 1er niveau	
44	Du 26 au 30 octobre	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	
45	Du 2 au 6 novembre	Fonctionnement et communication du syndicat	
49	Du 1 ^{er} au 3 décembre	Connaître ses Droits	
51	Du 14 au 18 décembre	Découverte FO et moyens d'action du syndicat	
12	Du 16 au 20 mars	FO 1er niveau	
22	Du 27 au 29 mai	Savoir négocier	
38	Du 15 au 17 septembre	Connaître ses droits	
50	Du 7 au 11 décembre	Fonctionnement et communication du syndicat	

Inscription sur E-FO

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 61^{ème} année - CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert - Directeur : Michel Le Roc'h

Rédactrice en chef : Hélène Macon

Bourse du Travail F. Pelloutier - Place de la Gare de l'État - 44200 Nantes

Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46

Site internet : force-ouvriere44.fr

E-m@il OS : ouestsyndicaliste@fo44.fr - E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

CONFÉRENCE INTERNATIONALE
CONTRE LA GUERRE
DES 4 ET 5 OCTOBRE 2025 À PARIS



● Extraits de l'intervention de Michel Le Roc'h

« [...] Dans de nombreux départements en France, à la base, des structures se mobilisent, participent depuis maintenant deux ans aux manifestations contre le génocide à Gaza, et certaines ont d'ailleurs décidé de participer au meeting demain contre la guerre. C'est le résultat de discussions en profondeur. Par exemple, dans mon Union départementale qui représente une centaine de syndicats, nous avons eu une discussion dans nos instances qui a abouti à une prise de position nette, pour que je sois mandaté ici à cette conférence et demain au meeting, 70 voix pour et une seule abstention. Aujourd'hui même, mes camarades syndicalistes manifestent aux côtés de milliers de militants et de la jeunesse pour que cesse ce massacre [...]. »

Aux côtés de nos revendications traditionnelles contre les budgets d'austérité, pour l'abrogation de la réforme des retraites – comme vous le savez, une réforme a repoussé à 64 ans l'âge de départ à la retraite – aux côtés de ces revendications donc, notre préoccupation est de combattre le génocide à Gaza et la guerre d'une manière générale. D'ailleurs, jeudi dernier dans la manifestation à Nantes, nous avons décidé de sortir une banderole. Je vous la cite : « *Toute guerre n'est qu'un attentat contre la classe ouvrière. Elle est un moyen sanglant et terrible de faire diversion à ses revendications* ». C'est un slogan extrait du manifeste confédéral contre la guerre, qui date de 1914, de juillet 1914 exactement, juste avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Et à côté de notre banderole, il y avait de nombreux jeunes qui manifestaient derrière une

banderole où il était écrit « *Ni chair à canon, ni chair à patron* » !

Cette volonté de marche à la guerre est dans la tête des jeunes, mais aussi des salariés, qui n'en veulent pas. Et tout le monde fait le lien entre les revendications et la question de la guerre. Il y a une instruction de la ministre de la Santé qui date du 10 juillet dernier et qui demande aux directeurs des Agences régionales de santé de mettre à disposition pour le mois de mars prochain plusieurs dizaines de milliers de lits pour les blessés de la future guerre. En France il n'y a que 370 000 lits d'hospitalisation, 43 000 de moins qu'il y a 10 ans. Et ils prévoient d'en réserver plusieurs dizaines de milliers pour les blessés ! Alors nos camarades syndicalistes dans les hôpitaux se battent contre la suppression des lits d'hospitalisation. Cela a été le cas par exemple dans ma région, à Laval, une ville d'importance moyenne. Il y avait un plan d'austérité avec le projet de supprimer 100 postes de soignants. La population avec les soignants, et même les agriculteurs – qui sont venus avec leurs tracteurs – se sont mobilisés. Et après plusieurs jours de combats consécutifs, de grèves consécutives, ils ont obtenu que le ministre descende jusqu'à Laval. Il a été obligé d'annuler son plan de suppression de postes. C'est cela la situation que nous avons aujourd'hui en France, c'est-à-dire que, face à la marche à la barbarie, la classe ouvrière et la jeunesse se battent malgré l'inertie de certains. En tout cas, je peux vous dire que de nombreux syndicats et unions de syndicats en France, à FO et même ailleurs, se battent parce que nous ne voulons pas de la guerre ». ■

Conférence de Joël SOHIER

« De la charité à la protection sociale »

Un progrès acquis et aujourd'hui défendu par le syndicalisme ouvrier

Lundi 17 novembre à 14h30

Salle Pelloutier - 2 Place de la gare de l'État – 44200 NANTES



« Le syndicalisme en France » explique l'existence des différentes organisations syndicales et permet d'en comprendre les positionnements actuels.

Cet ouvrage sera en vente auprès de l'orateur au prix de : 5€

é

● Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

« Ni capitalisation,
ni retraite par points ! »



C'est un véritable budget de guerre contre la classe ouvrière qui est discuté en ce moment à l'Assemblée nationale. Près de 7 milliards de plus pour la guerre, autant en moins pour la santé, bien au-delà des 5,5 milliards de coupes budgétaires prévues par Bayrou au mois de juillet dernier. 300 000 étudiants vont voir amputer leur aide au logement de 100 à 150 €, 1,3 million de personnes en situation de handicap vont subir la dégradation de leurs conditions d'existence compte tenu du gel de l'Allocation Adulte Handicapé. De la même manière, 1,8 million de Français au RSA vont être privés d'une partie de leur pouvoir d'achat. Le gouvernement s'en prend même à la prime de Noël pour les bénéficiaires du RSA sans enfant afin de réaliser 200 millions d'économies.

Pour les milliardaires, c'est le jackpot ! Ils peuvent dormir sur leurs deux oreilles, continuer à percevoir leurs dividendes et profiter des 211 milliards d'aides de l'État et d'exonérations des cotisations sociales. À ce sujet, la propagande insiste sur les 23 milliards de « trou » de la Sécurité sociale. Mais que pèsent ces 23 milliards à côté des 80 milliards d'exonérations de la Sécurité sociale ? Comment tout cela est-il possible ?

Emmanuel Macron et Sébastien Lecornu sont au plus bas dans les sondages d'opinion. Ils ne tiennent qu'à un fil et pourtant, ils continuent de « cogner comme des sourds » contre les plus démunis. Sans l'appui de certaines forces politiques, rien ne serait possible. Le PS a décidé de soutenir Sébastien Lecornu en promettant une inflexion de la politique gouvernementale. Ils ont crié victoire lorsque le Premier ministre a annoncé la « suspension » de la réforme des

retraites, suspension qui est en fait un simple décalage d'une année de la mise en place de la réforme des retraites, que des millions de salariés ont combattue. Une duperie, avec à la clé, le gel des pensions en 2026 et un tour de vis supplémentaire en 2027 (revalorisation de 0,4 % avec une inflation prévue à 1,75 %) ⁽¹⁾.

Cette « duperie » a permis au Premier ministre d'échapper à la motion de censure. En saluant la suspension comme étant « une première avancée » (20 octobre dernier), les organisations syndicales ont, à leur façon, donné une certaine légitimité à cette opération. Pour ma part, je le déplore. N'oublions pas que la CFDT déclarait, une semaine avant, que la suspension était « une vraie victoire » et qu'elle ouvrait la porte à un « débat sur l'avenir des retraites », un débat, non plus pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites, mais pour obtenir une réforme universelle par points. Ce n'est donc pas un hasard, si le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou se prononce pour la reprise de discussions autour d'un système à points pour le régime de base et d'une part de « capitalisation ». Il annonçait le 21 octobre : « *Le moment est venu d'ouvrir tranquillement un débat serein [...] sur les régimes. [...] Le régime par répartition, c'est le grand régime historique français, c'est celui que nous connaissons depuis l'après-guerre [...]. D'autres alternatives sont possibles, elles ont été explorées il n'y a pas très longtemps.* »

Et pour nous faire avaler tout cela, Sébastien Lecornu nous refait le coup du dialogue social auquel personne ne croit plus. Ainsi, il appelle les organisations syndicales et patronales à venir discuter « travail et retraites » dans une énième conférence sociale.

L'objectif est de nous associer à la casse de notre Sécurité sociale et de nos retraites. Il voudrait aussi que nous l'aidions à « moderniser le marché du travail », c'est-à-dire à adopter une loi travail bis dans le prolongement de la loi El Khomri et des ordonnances Macron pour imposer de nouvelles attaques contre le Code du Travail et ainsi abaisser encore le coût du travail. Notre confédération a refusé de participer au premier conclave au printemps dernier, ce n'est pas pour participer aujourd'hui à une nouvelle tartufferie. Comme l'a exprimé notre secrétaire général Frédéric Souillot en début de semaine : « *je ferme la porte sur la retraite à points* ». ■

⁽¹⁾Bien entendu, avec le RN de l'autre côté de l'échiquier politique, ce n'est pas mieux. Ceux qui considèrent que les immigrés sont responsables du déficit public, car ils coûtent trop chers, militent pour un durcissement de l'Aide Médicale d'État pour exclure un tiers des travailleurs immigrés – considérés comme du bétail – de tous soins. Nous savons que derrière cette offensive raciste, c'est la Sécurité sociale qui est visée, celle qui dans l'ordonnance du 19 octobre 1945 stipule : « *Les travailleurs étrangers sont assurés dans les mêmes conditions que les travailleurs français. Lesdits travailleurs et leurs ayants droit bénéficient des prestations sociales s'ils ont leur résidence en France. Les mêmes dispositions s'appliquent aux étrangers ayant leur lieu de résidence à l'étranger et leur lieu de travail permanent en France* ». Ce sont les mêmes députés, décidément très éloignés des préoccupations sociales, qui ont voté cette semaine une forte réduction de la taxe sur les holdings !

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2025

- Abonnement GROUPE 1 (à partir de 5 adhésions, ou syndicat incomplet) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 : 12 €uros

(pour les syndicats nous fournissant la liste complète de leurs adhérents)

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu ☐ OUI ☐ NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel ou moins de 5 adhésions : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu ☐ OUI ☐ NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

La Commission administrative élargie a réuni plus de 200 militants le 6 octobre dernier à la salle festive Nantes Erdre



● **Extraits de l'intervention de Michel Le Roc'h - Secrétaire général de l'Union départementale C.G.T. Force Ouvrière de Loire-Atlantique**

«**M**es camarades, la CA élargie est toujours l'occasion de faire un retour sur l'histoire. Cette année, nous fêtons plusieurs anniversaires.

Nous célébrons les 80 ans de la Sécurité sociale. La devise des syndicalistes à l'origine de la sécu en 1945 « *cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins* » est une grande leçon de solidarité que nous ne devons pas oublier. Nous ne devons pas l'oublier pour pouvoir tout mettre en œuvre pour la défendre, particulièrement au moment où le nouveau Premier ministre illégitime Lecornu, dans sa lettre envoyée aux organisations syndicales mercredi à la veille de la grève du 2 octobre, a annoncé vouloir que nous discutons d'une « *réforme d'ampleur du financement de la protection sociale* ». Ce qu'il veut, c'est la casser pour lui substituer l'individualisation, la retraite à points, l'impôt, les assurances privées et la capitalisation. Mes camarades, ce n'est ni plus ni moins que le vieux rêve du patronat qui n'a jamais accepté le principe de solidarité assuré par nos cotisations. Alors oui, comme l'a dit Marc Blondel en 1995 « *La sécu mérite bien une grève générale* ». [...]

Continuons donc à dresser le pedigree de Lecornu : c'est le seul homme qui a participé à tous les gouvernements d'Emmanuel Macron depuis 2017. Il est comptable de toutes les politiques et de toutes les réformes menées depuis 10 ans. Pour rappel, il avait la charge du grand débat lors du mouvement des Gilets Jaunes et c'est lui qui a enterré l'ensemble des revendications qui étaient alors portées. C'est également lui qui a envoyé le GIGN et le Raid contre les manifestants guadeloupéens lorsqu'ils manifestaient contre la vie chère. Alors quand Lecornu annonce qu'il va mener une politique de rupture et un changement de méthode, nous ne le croyons pas ! Macron s'est entouré, de tous les battus des dernières élections pour poursuivre les mêmes politiques rejetées dans la rue et dans les urnes. Lecornu ne fait pas exception à la règle.

Comme nous l'avons dit, le problème ce n'est pas le casting. Le problème, c'est Macron et



son refus d'entendre les aspirations majoritaires des travailleurs. Le problème, c'est son refus de répondre à la demande d'abrogation de la réforme des retraites exigée par les millions de travailleurs qui ont manifesté en 2023. C'est son refus d'entendre l'exigence d'augmentation immédiate du SMIC et des salaires alors que près de dix millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté et que, sous la mandature de Macron, le patrimoine des 500 plus grosses fortunes de France a été multiplié par 14, passant de 80 milliards à 1 128 milliards d'euros et que les aides aux entreprises sont devenues le premier poste du budget de l'État avec 211 milliards d'euros par an. Il voudrait nous faire croire que la dette serait de la responsabilité des jeunes qui étudient trop, d'où la réforme du baccalauréat et de Parcoursup, de la responsabilité des chômeurs qui perçoivent trop, d'où une nouvelle réforme de l'assurance chômage pour durcir les conditions d'affiliation et réduire encore la durée et le montant de l'indemnisation, de la responsabilité des travailleurs qui ne travaillent pas assez et qui se soignent trop, d'où les attaques contre l'Hôpital public et la Sécurité sociale, ou encore de la responsabilité des retraités qui gagnent trop, d'où la suppression de l'abattement de 10 %, mais aussi de la responsabilité des immigrés qui coûtent trop cher, d'où la loi immigration et le durcissement de l'Aide Médicale d'État. [...]

Mes camarades, la feuille de route de Lecornu, nous la connaissons. Il n'y aura pas d'inflexion dans la politique de Macron. Quel que soit le nombre de milliards d'économies à réaliser, la

cure d'austérité sera encore et toujours pour notre pomme. En annonçant qu'il revient sur la suppression des deux jours fériés, agitée comme un chiffon rouge, le Premier ministre confirme, de fait, qu'il souhaite maintenir tous les autres mauvais coups inscrits dans le budget de feu Bayrou. [...]

Nous ne serons pas les subsidiaires du gouvernement mes camarades ! Aux côtés du mouvement « bloquons tout », nous avons appelé à la grève le 10 septembre. Avec succès quand je regarde les taux de grévistes dans les boîtes du département. Le mouvement du 10 septembre a fait tomber Bayrou. La puissante journée de mobilisation du 18 septembre à l'appel des organisations syndicales a démontré que les travailleurs et la jeunesse – qui est très mobilisée – ne veulent plus subir la politique anti sociale d'Emmanuel Macron. Elle démontre

l'état d'esprit qui anime la classe ouvrière qui cherche les moyens d'actions efficaces, qui cherche surtout comment dépasser les obstacles qui empêchent la vraie confrontation pour faire aboutir les revendications. [...]

Les salariés ne veulent plus des journées « saute-mouton ». Les 14 journées de grève et de mobilisation contre la réforme des retraites en 2023, tout aussi historiques qu'elles aient pu être, n'ont pas permis de gagner. Elles restent gravées dans la mémoire des salariés. Ils ont très bien compris que Macron se fichait royalement de ces mobilisations d'un jour, de cette stratégie des temps forts à la sauce « Binet ou Léon ». Alors nous devons en tirer les enseignements. Il faut rompre avec la mécanique des journées d'action isolées. [...]

Le Comité Confédéral National des 24 et 25 septembre a adopté une résolution qui indique, je cite : « *Pour gagner sur les revendications, à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites et l'abandon de tout budget d'austérité, le CCN appelle toutes les structures à réunir les salariés pour discuter et décider la grève et sa reconduction, à partir du 2 octobre, dans l'action commune partout où c'est possible* ». C'est bien la mise en musique de cette résolution dont nous devons débattre, c'est bien cette méthode que je soumetts à la discussion de nos instances. [...]



Manifestation du 2 octobre à Nantes

LES INTERVENANTS À LA TRIBUNE



De gauche à droite : Nicolas Toquec, FO Semitan - Patrick Bourget, SN FO LC - Anne-Cécile Trégret, France Travail - Bruno Potier FO SPSS - Monique Renaud, UDR - Nicolas Sole et Fleur Houssais, FO OSDD - Serge Richard, FO Métaux Ancenis - Sylvie Daguin, FO Ville de Nantes et Nantes Métropole - Thierry Colson, AFOC - Tony Gilbert, CHU de Nantes - Yann Le Fol, GD Santé - Manuela Redureau, Ehpad Ville de Nantes.

● Intervention de Manuela Redureau - Ehpad Ville de Nantes



« Je viens vous rapporter la situation dans les E.H.P.A.D. de la ville de Nantes.

En effet, la semaine dernière, nous avons assisté à notre F4SCT annuel. D'après le discours des directions, environ 90 % des E.H.P.A.D. en France sont en déficit. Mais, je me demande s'ils recherchent vraiment la cause.

L'année dernière, la ville demandait 300 000 € en plus à l'A.R.S., chose acquise. Mais la demande se renouvelle cette année. Nous, syndicats, connaissons la véritable cause.

Ce manque d'argent n'est pas dû aux salaires ou bien même au sureffectif, car cela n'existe pas.

Ils nous ont aussi donné les chiffres des agressions dans les E.H.P.A.D. : le double de l'année dernière. En ajoutant que ces agressions étaient commises par les résidents envers le personnel.

En plein dans le mille, ils m'ouvrent une porte à la discussion.

Pourquoi tant d'agressions ? Je suis restée sans réponse. Moi je vais vous dire. Aujourd'hui, nos structures ne

sont plus adaptées et le personnel est de moins en moins formé, que ce soit pour les nouvelles pathologies ou pour les plus basiques comme la maladie d'Alzheimer.

Cette année, nous avons eu notre premier résident autiste que nous n'avons pas pu accompagner correctement par manque de personnel, de formation ou bien même de matériel. Ce monsieur a fini par se laisser partir en syndrome de glissement. Il n'est même pas resté une année parmi nous.

Je peux aussi vous décrire la situation pour les résidents atteints d'Alzheimer. La ville possède six E.H.P.A.D. avec une moyenne de 80 résidents. Mais pour ces six structures, il n'existe qu'une seule unité fermée pour Alzheimer de 12 places.

Je dois vous expliquer la prise en charge en E.H.P.A.D d'une personne atteinte d'Alzheimer. Dès son entrée, nous sommes en difficulté, bien souvent dû au manque de personnel. Nous pouvons nous retrouver face à une personne agressive avec le personnel comme avec les autres

résidents. Faute de moyen et de personnel, nous faisons appel au médecin qui par la suite prescrit un médicament : Risperdal, Xanax et bien d'autres. Le résident finit par être étourdi, peu actif et la chute arrive quelques mois plus tard. Généralement, cela se termine en fauteuil roulant avec ou sans ceinture de contention prescrite par le médecin. Puis c'est un syndrome de glissement et un décès.

Sur cette intervention, voici la seule réponse des directions : « Mais Madame, vous n'avez pas à rougir de la prise en charge que vous donnez à nos aînés. »

Et bien si, je rougis. Je ne veux pas, je ne veux plus vivre avec cette conscience en moi. La santé en France est en danger. Pourquoi se taire ? Que

faisons-nous de notre humanité ? Celle-ci qui est constamment remise en question par nos dirigeants.

Aujourd'hui en 2025, nous laissons faire un génocide. Des enfants, des personnes innocentes meurent chaque jour sous les bombes d'un État génocidaire sioniste qui est protégé par l'État américain et par l'Europe. Notre gouvernement continue à livrer des composants pour une armée génocidaire, sioniste. 33 français partis pour Gaza pour livrer de l'aide humanitaire, rien que de l'aide humanitaire, se sont fait kidnapper dans les eaux internationales, ce qui est interdit. Puis ils ont été maltraités, humiliés et insultés de terroristes par ce gouvernement sioniste.

Ces Français sont toujours

emprisonnés, leurs proches sont sans nouvelles et on leur interdit d'avoir leurs propres avocats pour se défendre.

Monsieur Macron ne se préoccupe pas de ces ressortissants français qui se retrouvent entre les mains de fous dangereux.

Alors nous, syndicats, levons-nous pour défendre les droits humains, levons-nous pour défendre les peuples opprimés.

Nous ne pouvons pas laisser ça. Après la seconde guerre mondiale, il avait été dit « Plus jamais ça ». Alors réveillons-nous car l'histoire se souviendra de nous.

Arrêt du génocide en Palestine !

Stop à la barbarie coloniale ! ■



● Réponse de Michel Le Roc'h aux intervenants en conclusion (extraits)

« J'voudrais insister sur un aspect, celui de la guerre. Certains camarades considèrent que nous en parlons trop et qu'il faut laisser cette question aux « politiques ». Ceci est une méconnaissance de ce qu'est le syndicalisme ouvrier et son histoire. Nous avons eu raison de sortir jeudi dernier (2 octobre) la banderole « **Toute guerre est un attentat contre la classe ouvrière. Elle est un moyen sanglant et terrible de faire diversion à ses revendications** ».

C'est un extrait du manifeste confédéral contre la guerre datée du 29 juillet 1914. L'expression « **Pain, paix, liberté** » rappelle l'engagement historique de FO. Le combat contre les guerres et les génocides, c'est l'ADN de Force Ouvrière. Je rappelle que la charte d'Amiens* assigne au syndicalisme cette double besogne « quotidienne et d'avenir », l'accroissement du mieux-être des salariés mais aussi le combat contre le capitalisme. Et nous savons avec Jaurès que « **Le capitalisme porte**

en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ! ».

Il y a un lien direct entre l'économie de guerre et les attaques contre les intérêts de la classe ouvrière. Lecornu s'est illustré en indiquant que « *la guerre en Ukraine était une opportunité pour les entreprises françaises* ». C'est aussi, mes camarades, une excellente opportunité pour saccager les droits et les acquis des travailleurs en France puisque le budget 2026 doit consacrer 57,1 milliards d'euros pour le ministère des armées contre 32 milliards en 2017 et qu'il doit atteindre 100 milliards en 2030. C'est donc bien au nom de la guerre et des milliards d'euros engagés dans les budgets militaires que Macron et ses gouvernements justifient les attaques contre les services publics et la Sécurité sociale.

L'argent, mes camarades, doit servir pour nos écoles, pour nos hôpitaux, pour nos services publics, pour nos prestations sociales, pour nos salaires.

C'est ce que nous avons réaffirmé le 16 septembre dernier en nous rendant en manifestation à l'ARS.

Mes camarades, 40 000 soldats polonais se sont massés à la frontière russe. Mercredi dernier, Macron a dit que nous étions en confrontation avec la Russie.

Les directeurs d'ARS ont reçu récemment une instruction de la ministre pour préparer nos hôpitaux à accueillir plusieurs dizaines de blessés en cas de guerre. La situation est terrifiante. Il faut que nous la prenions au sérieux et il faut prendre position. C'est la raison pour laquelle j'ai participé ce week-end à une conférence internationale contre la guerre (voir Page 3) et au meeting qui a suivi. ■

Lien vidéo du meeting du 5 octobre

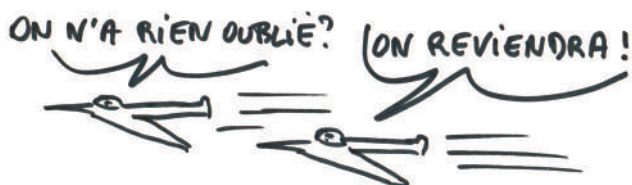
<https://youtu.be/t9T6iZC1O38>



* Extrait de la Charte d'Amiens

« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : d'une part il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste, et d'autre part, il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale ».



■ Les Inspecteurs du Permis de conduire en grève pour faire valoir les revendications



Les missions de service public liées au permis de conduire ont été étranglées par l'insuffisance des moyens alloués et par les réformes menées par les gouvernements qui se sont succédé.

L'une d'entre elles – la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques – a permis, entre autres, de privatiser l'épreuve théorique du Code de la route dont les fraudes sont depuis devenues massives.

Le prétexte de cette loi était aussi de permettre de diminuer le délai d'obtention du permis de conduire.

Or, alors que la loi prévoit 45 jours maximum entre deux passages, ce délai a doublé entre 2019 et 2025, de 40 à 80 jours. Par le plus grand des hasards, cette réforme a été portée par un certain... Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, sous la présidence de François Hollande.

Les dégradations sont telles que le SNICA-FO a déposé un préavis de grève à compter du 29 septembre.

Il revendique :

- le recrutement de 150 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et de 20 délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (DPCSR),
- la garantie du rôle central des fonctionnaires dans l'organisation et le contrôle des examens,
- un renforcement des exigences de formation afin de garantir une évaluation sérieuse et la sécurité routière en France.

En Loire-Atlantique, le taux de grévistes a atteint plus de 70 % le 29 septembre et près de 60 % le 6 octobre. Plusieurs mobilisations ont ensuite été programmées à Lyon puis à Evreux afin de faire valoir les revendications.

■ Ehpad de Guémené-Penfao

Le syndicat FO se bat pour la création de deux postes au PASA



Le 15 octobre dernier, les salariés de l'Ehpad de Guémené-Penfao se sont rassemblés devant l'Établissement, soutenus par l'Union départementale FO44 et le Groupement départemental FO44 des services de Santé.

Le 15 octobre dernier, le syndicat FO de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de Guémené-Penfao appelait à la grève.

Il revendique, avec les salariés et les familles des résidents, la création de deux postes d'aides-soignants pour la mise en place du pôle d'activités et de soins adaptés (PASA).

Ils ont ensemble rappelé à l'ARS :

« 1 PASA = 2 postes = 4 bras ».

Le rassemblement de 2 000 manifestants le 16 septembre devant l'Agence Régionale de Santé avait déjà permis le rapprochement des salariés et des familles. La mobilisation du 15 octobre a encore renforcé leurs liens et a permis de conforter les camarades.

Le 30 octobre, lors du Conseil d'Administration, la direction a annoncé qu'elle recherchait une solution de financement qui réponde à la revendication sans nuire à la trésorerie de l'établissement. Le résultat devrait être connu d'ici la fin du mois de décembre.

■ ArcelorMittal : Grève le 3 octobre pour le maintien des emplois



Avec FO et la CGT, les salariés d'ArcelorMittal de Basse Indre étaient en grève le 3 octobre dernier pour refuser que leurs emplois soient bradés :

- 97 emplois supprimés à Basse-Indre, soit 30 % des effectifs, mettant en danger la survie même du site, vieux de 200 ans ;
- 636 emplois supprimés nationalement ;
- 300 millions d'euros d'aides publiques

versées à ArcelorMittal en 2023 ;

- 400 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires.

Inacceptable et scandaleux !

Macron doit prendre ses responsabilités et tout mettre en œuvre pour préserver les emplois, les sites industriels d'ArcelorMittal et protéger la filière Acier.

INTERVIEW HIT WEST

■ Caisse Primaire d'Assurance Maladie : Le logiciel de la discorde ne sera pas abandonné en Vendée et en Loire-Atlantique !

Publié sur Hit West le 14 octobre 2025 Par Hélène HAMON

● Interview de Thierry Gicquel

Au cœur de toutes les colères depuis de nombreux mois à cause de bugs à répétition, Arpège, le fameux logiciel de la CPAM, ne sera finalement pas déployé dans toute la France. En revanche, il reste en place dans les deux départements où il était testé : la Loire-Atlantique et la Vendée.

Les bugs à répétition ne font pas reculer la direction de la Caisse nationale d'assurance maladie. Si le déploiement du logiciel Arpège est bel et bien abandonné dans toute la France, il reste en vigueur dans les deux départements où il était en test : la Loire-Atlantique et la Vendée.

FO demande un retour en arrière.

Une mauvaise nouvelle pour de nombreux usagers et personnels de la CPAM. Ces derniers pointent du doigt depuis de nombreux mois le dispositif. Le logiciel, censé mieux gérer les indemnités des assurés, connaît en effet de nombreux bugs. Ainsi, des milliers de dossiers se sont retrouvés bloqués, empêchant les usagers de toucher leurs indemnités. Pour Thierry Gicquel, conseiller à la CPAM de Loire-Atlantique et syndiqué à Force Ouvrière, poursuivre avec ce logiciel est une hérésie. Il faut faire marche arrière.

« On a bien compris qu'Arpège continuait de fonctionner dans les caisses de Loire-Atlantique et Vendée. On demande de toute façon, comme depuis la mise en place de ce logiciel, le retour à l'ancien logiciel, en l'occurrence Progrès.

Comment est-ce qu'on peut expliquer qu'aujourd'hui le logiciel Progrès fonctionne très correctement dans toutes les autres caisses de France ?

Effectivement, Arpège en Loire-Atlantique et Vendée, ça a été un désastre avec toutes les conséquences que l'on connaît pour les assurés sociaux ».

Arpège a coûté à la Caisse nationale d'assurance maladie 39 millions d'euros. Or, la mise en place du dispositif devait permettre, à terme, de réaliser des économies.

« Aujourd'hui, c'est tout l'inverse » déplore Thierry Gicquel. « Il y a toujours plus de 2 500 dossiers en attente. Au plus fort de la crise, il y avait 45 000 dossiers, dont des milliers d'assurés qui ont été bloqués sans indemnités journalières.

« Il y a toujours plus de 2 500 dossiers en attente... »

Aujourd'hui, on estime à plus de 3 000 dossiers d'assurés privés d'indemnités. La mise en place de ce logiciel a coûté à la CNAM 39 millions d'euros. Le but était de diminuer les effectifs des caisses et on se rend compte que non seulement il ne diminue pas les effectifs mais qu'il crée énormément de soucis pour les assurés sociaux, et en plus de ça, à l'heure à laquelle on se parle, il y a 130 personnes qui sont en renfort des autres caisses pour essayer de résoudre ces problèmes ».

Une réunion doit avoir lieu ce mardi (14 octobre) avec les instances de Force Ouvrière pour décider des éventuelles actions à mener afin que la direction nationale abandonne définitivement ce logiciel, en Vendée et en Loire-Atlantique, comme sur le reste du territoire.

Sécurité sociale

La Sécurité sociale est attaquée depuis son origine mais nous assistons dans la dernière période à une accélération de cette offensive sous tous les aspects. Les exonérations de cotisations en faveur des patrons s'amplifient (77 milliards d'euros en 2024) ainsi que la volonté d'abolir définitivement le salaire différé pour y substituer l'impôt. Macron et Lecornu en appellent à la réforme du financement de toute la protection sociale et donne la perspective d'une « TVA sociale ». Or, là où la cotisation permet l'ouverture

de droits, la répartition de l'impôt est totalement à la main de l'État. Ce n'est plus la logique du « *chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ».

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale prévoit des coupes très importantes : 7,1 milliards d'économies à réaliser sur les dépenses de santé. Lecornu frappe encore plus fort que Bayrou.

L'arsenal déployé est colossal : attaques contre les arrêts maladie, les affections de longue durée (ALD), les aides personnalisées au logement (APL) des étudiants étrangers, les majorations

d'allocations familiales, le gel des prestations sociales et des retraites, le doublement des franchises

médicales. Afin de rappeler ce qu'est la Sécurité sociale des origines, nous publions dans nos colonnes de larges

extraits d'un exposé de Claire Compain réalisé à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de sa fondation. ■



Extraits d'un exposé de Claire Compain sur la Sécurité sociale qui sera publié prochainement

« [...] Je me souviens d'une réunion organisée par mon organisation syndicale où nous avons invité Nancy Woolworth, une syndicaliste de l'AFL-CIO américaine qui nous avait dit « *Frères et sœurs, protégez votre système de santé, votre protection des risques de santé car, pour nous, américains, vous êtes notre boussole.* »

Notre objectif ? Bénéficier de votre système ».

Nancy a raison. Pour elle qui vit dans un pays où 26 millions de personnes n'ont pas de couverture de santé, la question est de savoir dans quelle société nous voulons vivre. Veut-on d'une société où toute la population, quels que soient les revenus, peut bénéficier des progrès de la science pour vivre

plus longtemps en bonne santé ou veut-on d'une société qui consacre 5 % du budget pour préparer la guerre ?

Le budget de la Sécurité sociale s'élève aujourd'hui à 643 milliards d'euros, c'est-à-dire plus d'une fois et demie le budget de l'État. De quoi exciter les convoitises [...]. »

● 1945 : fondation de la Sécurité sociale

En 1943, le Général De Gaulle rassemble les différentes forces de la résistance dans le Conseil National de la Résistance dont le programme « *Les Jours Heureux* » de mars 1944 prévoit entre autres « *un plan complet de Sécurité sociale pour tous les citoyens avec gestion par les représentants des assurés et de l'État* ».

En fait, ce projet propose un régime universel tripartite : des représentants des assurés, du patronat et de l'État. Ce n'est pas ce qui va être repris par les ordonnances de 1945.

Ce qui va servir de brouillon aux ordonnances, c'est le programme élaboré par la CGT réunifiée en 1943 et dont nous sommes aujourd'hui les héritiers. Ce programme va être défendu par son secrétaire confédéral en charge de la

protection sociale, Georges Buisson. Il est l'un des cinq représentants de la CGT au sein de l'Assemblée consultative provisoire, premier gouvernement après la guerre.

La Sécurité sociale a fait l'objet de deux ordonnances : l'une du 4 octobre 1945 qui porte sur l'organisation du système, l'autre du 19 octobre qui porte sur les bénéficiaires et les prestations. L'article 1^{er} de l'ordonnance du 4 octobre 1945 est ainsi rédigé :

« *Il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.* »

L'ordonnance s'articule autour de deux principes :

► La caisse unique : quelle que soit l'entreprise ou l'implantation géographique, les droits sont les mêmes dans le domaine de la santé, de la retraite, de la famille, des accidents de travail et des maladies professionnelles. Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui comprend 75 % de représentants des salariés et 25 % de représentants des employeurs.

La CGT revendiquait une gestion à 100 % par les représentants des salariés. La répartition 75/25 % sera remise en cause par les ordonnances de 1967 qui imposeront la parité : 50 % au patronat et 50 % aux salariés. Les ordonnances de 1967 vont remettre également en cause la caisse unique en créant trois branches distinctes : maladie, allocations familiales, vieillesse.

L'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) sera également créée pour le recouvrement avec obligation pour chacune des branches de respecter l'équilibre financier.

► Le deuxième principe correspond à la cotisation unique qui est le fondement du salaire différé ou socialisé. Un mot sur cette cotisation que le patronat considère depuis 1945 comme étant une charge alors que c'est du salaire. Une partie du salaire des salariés est obligatoirement versée dans un pot commun pour se protéger contre les risques de toute nature. D'ailleurs, cotisation salariale et cotisation patronale ne font qu'un dans les livres de comptes du patronat. Les prétendues charges salariales sont inscrites au compte 64 « charges de personnel » au même titre que le salaire lui-même. **Baisser les cotisations, c'est baisser le salaire.** ■



● 1991 : la fiscalisation de la Sécurité sociale

C'est le gouvernement de Michel Rocard – dit de gauche – qui en 1991 satisfait la demande des patrons d'introduire l'impôt dans le financement de la Sécurité sociale au nom du fait que son financement « *ne peut pas reposer uniquement sur le travail* ». [...] En 1991, la Contribution Sociale Généralisée (CSG) est pour les salariés de 1,1 % contre 9,2 % aujourd'hui.

Devons-nous rappeler que la CSG est payée à 83 % par les salariés, les chômeurs, les malades et les retraités et à 6 % par le capital ? Cela prouve bien qu'il y a un transfert du financement patronal vers le financement par les salariés. À ce jour, la structure de financement est de 48 % par des cotisations, 52 % par l'impôt (CSG et taxes). Est-ce que cela a servi à embaucher et a permis l'augmentation des salaires ? Non, cela a permis d'augmenter les profits !

Quand Mme Vautrin, ministre de la Santé démissionnaire, ose dire « *Il faut arrêter avec cette idée que l'Assurance Maladie, c'est gratuit* », elle se paie notre tête. Ce n'est pas gratuit ! Les salariés, les retraités et les

chômeurs ont payé 133 milliards d'euros en 2023 pour la CSG, la CRDS, et ce, en plus de leurs cotisations retraite.

La CSG est la première étape de la fiscalisation de la Sécurité sociale.

Une précision : les cotisations prélevées par les employeurs représentaient 72 % du financement de la Sécurité sociale en 1980. Elles ne représentent plus que 36,5 % en 2021. Les cotisations des salariés représentaient 23,9 % de son financement en 1980. Elles représentent 34,7 % en 2021. ■



● 1995 : le plan Juppé/Notat

En 1995, le plan Juppé/Notat va s'appuyer sur le Traité de Maastricht pour étatiser la gouvernance de la Sécurité sociale, remettre en cause son indépendance et la soumettre aux choix politiques et budgétaires des gouvernements.

Alain Juppé va en particulier mettre en place les lois de financement de la Sécurité sociale qui définissent un ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) à ne pas dépasser, qui va être décliné et donner lieu à des dotations budgétaires en fonction des

objectifs et priorités gouvernementales et non plus en fonction des besoins de la population. ■



Suite au prochain numéro de L'OS...

Le 26 mars dernier, en conclusion d'un rassemblement contre l'islamisme organisé à Paris à l'initiative d'Elnet (European Leadership Network), organisation dédiée au renforcement des relations entre la France, l'Europe et Israël, le ministre de l'Intérieur d'alors concluait son intervention par cette phrase : « À bas le voile ».

Un peu plus tôt, au début de l'année 2025, le premier Ministre François Bayrou, aujourd'hui débarqué, assimilait l'immigration à une « submersion ». À propos de Mayotte, il déclarait : « *Quiconque est confronté à la situation à Mayotte, et ce n'est pas le seul endroit de France, mesure que le mot de submersion est le plus adapté* » avant d'ajouter : « *Tout un pays, toute une communauté de départements français est confrontée à des vagues d'immigration illégale telles qu'elles atteignent 25 % de la population* ».

Dans cette traque infâme qui se déchaîne aujourd'hui contre les travailleurs immigrés, peu importe que les chiffres cités soient faux. Selon l'Insee, en 2024, 7,7 millions d'immigrés vivent en France, soit 11,3 % de la population totale, parmi lesquels 2,6 millions, soit 33 %, ont acquis la nationalité française. Ce qui importe, c'est de tenter de rendre ces travailleurs responsables de tous les maux, du chômage, comme d'une insécurité qui serait le principal problème vécu par une population frappée par le chômage, la précarité, le recul de tous ses droits.

En janvier 2024 était adoptée la loi immigration, dite loi Darmanin, qui n'a qu'un but, celui de pourrir la vie des étrangers ou Français d'origine étrangère comme le relevait la Défenseure des droits, dans son avis n° 23-07 (24 novembre 2023) : ces mesures « *concourent à maintenir les étrangers régulièrement établis sur le territoire dans une forme d'insécurité administrative permanente, les renvoyant régulièrement à leur qualité d'étranger et laissant indéfiniment*

planer l'ombre d'un éloignement possible, quel que soit le degré d'intégration démontré. [...] »

En mai 2023, après la présentation de cette loi, une étude du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), organisme directement rattaché à Matignon, sous la plume de deux chercheurs, Arnaud Philippe et Jérôme Valette, concluait clairement à l'absence de lien entre immigration et délinquance, contrairement à ce que répètent chaque jour les médias des milliardaires.

Les deux auteurs écrivent : « *la surreprésentation des immigrés dans les statistiques de délinquance ne peut être comprise qu'à l'aune du traitement différencié que subit cette population à toutes les étapes du système pénal : de la probabilité d'arrestation à celle d'être incarcéré. Plusieurs études montrent en effet que les minorités visibles issues de l'immigration ont une probabilité plus forte d'être contrôlées. Concernant les peines, en moyenne, pour un même délit avec les mêmes antécédents judiciaires, en ayant suivi la même procédure et avec les mêmes caractéristiques individuelles (âge, sexe, lieu et date de jugement), les étrangers ont non seulement une probabilité plus forte (de 5 points de pourcentage) que les Français d'avoir une peine de prison ferme, mais sa durée est également plus longue, de 22 jours* ».

Là encore, la réalité des chiffres et des faits se heurte à la répétition des mensonges officiels.

Ces tentatives de détourner les travailleurs des vrais responsables de leur exploitation ne sont pas nouvelles.

Il y a plus de 30 ans, le 20 juin 1991, lors d'un discours sur l'immigration, Jacques Chirac, futur président de la République, prononçait ces paroles : « *le travailleur français qui travaille avec sa femme et qui, ensemble, gagnent environ 15 000 francs, et qui voit sur le palier à côté de son HLM,*

entassée, une famille avec un père de famille, trois ou quatre épouses, et une vingtaine de gosses, et qui gagne 50 000 francs de prestations sociales, sans naturellement travailler ! Si vous ajoutez à cela le bruit et l'odeur, eh bien le travailleur français sur le palier, il devient fou ! Il faut le comprendre ». À peu près à la même époque, Michel Rocard, Premier ministre en exercice disait quant à lui : « *La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde* ».

Le capital financier, dans sa recherche effrénée du profit, mène une guerre acharnée contre les acquis de la classe ouvrière qui constituent autant d'obstacles à la réalisation de ce profit.

Aujourd'hui, face à la difficulté de valoriser les capitaux dans un marché mondial saturé, le capitalisme recourt à ses armes traditionnelles. Parmi celles-ci, il y a bien sûr les guerres impérialistes dont on voit d'ores et déjà les ravages pour les populations, mais qui sont une formidable source de profit pour l'économie d'armement et un juteux marché de reconstruction quand la guerre se termine.

Mais il y a aussi, c'est une constante dans l'histoire du capitalisme, la désignation de boucs émissaires visant à masquer les vrais responsables des difficultés de la

population, c'est-à-dire cette infime poignée d'exploiteurs qui se gavent en plongeant l'immense majorité dans la misère.

C'est ainsi qu'il faut comprendre les attaques hideuses qui se développent aujourd'hui contre les populations immigrées, chassées de leurs pays d'origine par les guerres déclenchées par ce même capitalisme.

Ces attaques ont lieu partout dans le monde, aux États-Unis, au Japon, en Amérique du Sud, en Allemagne, au Royaume-Uni... C'est la raison pour laquelle la victoire à la mairie de New York, ville de Wall Street, sur un socle de revendications ouvrières, de Zohran Mamdani, assimilé de manière raciste par la presse bourgeoise à un « terroriste » parce que musulman, suscite autant d'espoir. Parce que les immigrés constituent aujourd'hui une armée de travailleurs livrés à une exploitation sans scrupule, parce qu'ils sont la préfiguration de ce que la survie du capitalisme réserve à l'ensemble des travailleurs, la défense de leurs conditions d'existence, de leurs droits, s'inscrit pleinement dans le combat du mouvement ouvrier organisé pour la défense des droits de tous les travailleurs contre leur ennemi commun, le capital financier. ■

Ils l'ont dit !

► « *Les principales difficultés qui demeurent sont posées par des travailleurs immigrés [...] qui, il faut bien le constater, sont agités par des groupes religieux et politiques qui se déterminent en fonction de critères ayant peu à voir avec les réalités sociales* », Pierre Mauroy, Premier ministre socialiste, lors de la grève des ouvriers de PSA d'Aulnay en 1983 (voir l'ouvrage de Thomas Deltombe, *L'Islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-1985*).

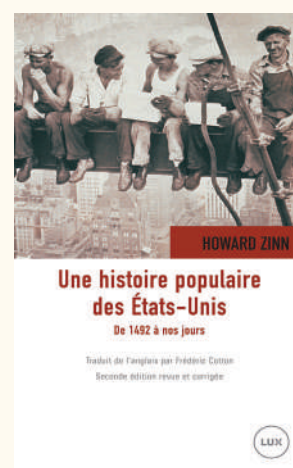
► « *Vous avez assez de cette bande de racailles ? Eh bien on va vous en débarrasser !* », Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur UMP, 2005.

► « *Belle image d'Évry ! Tu mets quelques Blancs, quelques whites, quelques blancsos !* », Manuel Valls, maire PS d'Évry, 2009.

► « *Le problème des urgences dans ce pays, c'est que c'est rempli de Mamadou* », Emmanuel Macron, président de la République (Le Monde, 19 décembre 2024).



Nouveautés pour cette rentrée :



En 1956, deux ans après le déclenchement de la guerre d'indépendance en Algérie, le Comité Confédéral National de la CGT-FO réaffirmait la « *vocation pacifiste et anticolonialiste* » du mouvement syndical. Peu après, le secrétaire général de notre Confédération, Robert Bothereau, prenait fait et cause pour l'indépendance de l'Algérie.

Les trois ouvrages présentés ici par la Bibliothèque ouvrière de l'Union départementale s'inscrivent pleinement dans ce

combat syndical pour l'émancipation du genre humain : 1492 ne correspond pas à la « découverte » du continent américain mais est le point de départ de la colonisation de peuplement de celui-ci, sur une base suprémaciste blanche, et du commerce triangulaire d'esclaves noirs. La Françafrique correspond à la version « néocoloniale » de l'oppression capitaliste sur le continent africain, tandis que le génocide perpétré par Israël en Palestine s'inscrit dans ce continuum colonial, dont l'islamophobie est une expression brutale.

Dans son ouvrage, Howard Zinn nous apprend par ailleurs que la guerre est non seulement une arme meurtrière des gouvernements impérialistes contre d'autres peuples pour le compte de leurs propres intérêts économiques, mais aussi pour caporaliser la classe ouvrière de leurs propres pays. Les fameux « ennemis de l'intérieur ». Soyons donc vigilants, notre existence même est potentiellement en jeu : à la guerre, au colonialisme et au racisme, nous opposons l'internationalisme ouvrier et nos revendications. ■

Bibliothèque ouvrière FO 44 - Bureau n°118 - 1^{er} étage

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes - ☎ 02.28.44.19.00 - ✉ bibliofo@fo44.fr